

davit constatant le montant des souscriptions de chaque société, le secrétaire de telle société devra aussi envoyer en même temps la preuve que les réglemens du Conseil d'Agriculture relativement aux concours des terres les mieux tenues ont été observés, (adopté).

Le secrétaire fait lecture du rapport du comité chargé de visiter l'expositions de l'Etat de New-York et d'Ontario.

Resolu : Que ce rapport soit approuvé et qu'il soit publié dans la *Semaine Agricole*.

Mr. Pilote, secondé par Mr. Marsan fait motion :

Que le Conseil d'Agriculture est d'opinion que le Gouvernement rendrait service à la cause de l'agriculture en favorisant l'établissement, dans ce pays, d'un certain nombre de bons cultivateurs belges et alsaciens habitués à la culture de la betterave à sucre, du chanvre et d'autres plantes utiles dont la culture n'est pas encore répandue dans ce pays et que le Révd. Mr. Tassé soit prié de préparer et de soumettre au gouvernement un rapport à cet effet.

Mr. Browning, secondé par Mr. Massue fait motion.

Que le Conseil d'Agriculture, prenant avantage de la présence de Mr. Barnard en Europe, comme agent d'émigration, autorise ce Monsieur à visiter les expositions agricoles en Angleterre, en Irlande et en Ecosse, comme délégué du Conseil d'Agriculture et que le secrétaire soit prié de lui envoyer de suite des lettres de créances, comme délégué de ce Conseil, (adopté).

Mr. Browning, secondé par Mr. Ross fait motion : Que, attendu que le Collège d'Agriculture de Compton n'a fait aucune application pour l'octroi du gouvernement voté par une résolution de ce Conseil en date du 1er Mars en faveur de cette institution projetée, il soit nommé un comité composé de MM. Joly, Tassé, Benoit et Browning, chargé d'étudier l'état des affaires de ce collège et que le secrétaire soit prié de ne payer cet octroi qu'après que le comité aura fait un rapport satisfaisant sur ce sujet.

Et le Conseil s'ajourne,

(Par ordre)

GEORGES LECLERE.  
Secrétaire C. A. P. Q.

### Rapport du Comité nommé pour visiter les Expositions de l'Etat New-York et de la Province d'Ontario.

Monsieur le Président,

Votre Comité a l'honneur de vous informer que conformément à la résolution de ce Conseil, en date du 16 septembre 1870, il a visité les Expositions de l'Etat de New-York, à Utica,

celle de Missouri, à St. Louis et celle de la Province d'Ontario, à Toronto, et que sur ces différentes Expositions, il a cru devoir vous faire le rapport suivant avec quelques suggestions.

Votre Comité a trouvé excellente l'organisation des Expositions de l'Etat de New-York et de St. Louis, et pense qu'on pourrait avec avantage les imiter sous plusieurs rapports.

#### Organisation.

Le Président de chaque association agricole a la responsabilité de toute l'exposition, il occupe un bureau central à côté de celui du surintendant général ; c'est lui qui est spécialement chargé de la réception des étrangers de distinction qui visitent l'exposition.

Chaque département est régi par un comité composé de trois membres de la société. Un surintendant et un assistant pour chaque département sont employés par ces comités pour la surveillance et la bonne exécution de tous les détails. Ces officiers étant choisis avec discernement et payés sont toujours à leur poste prêts à donner toutes espèces d'informations aux exposants et aux visiteurs. Un bon nombre de ces fonctionnaires ont agi dans la même capacité depuis quinze années et plus. On conçoit facilement qu'avec des employés comme ceux-là, les comités peuvent s'occuper de la réception des étrangers et étudier l'ensemble de l'exposition sans négliger leur département. Les surintendants sont employés dès l'avant veille de l'Exposition, préparent les cartes des prix, les placards, les pancartes, etc., et sont tous prêts à recevoir les premiers arrivants et à les placer sans embarras. Votre Comité croit devoir suggérer d'employer, ici, autant que possible comme surintendants ou autres officiers, les officiers les plus qualifiés de nos sociétés d'agriculture. Ces hommes acquièreraient en peu de temps de l'expérience qui leur servirait dans leurs comités respectifs, et ils créeraient de plus, dans leur localité, un intérêt qui amènerait à nos expositions un bien plus grand nombre de cultivateurs.

#### Bureaux des Surintendants.

Au centre de chaque département, on a aménagé un petit bureau où l'on trouve toujours soit le surintendant, soit son assistant, prêt à répondre à tous les besoins des exposants. Tous ces surintendants portent une insigne très visible sur leurs chapeaux.

Le Surintendant-Général tient ses bureaux à côté de celui du Président, au centre du terrain de l'exposition, autant que possible, s'occupe de la transmission des instructions du Président, du maintien du bon ordre et du fonctionnement général des différents départements. A Utica et à St. Louis il était monté à cheval ; un as-

sistant se tient constamment au bureau.

La Police est sous la direction du Surintendant-Général et occupe un bureau central très rapproché de celui du Président. Par la loi de l'Etat, tous les officiers de l'Association Agricole, les surintendants et les divers employés sont revêtus des pouvoirs de constables spéciaux, de manière à renforcer ou même remplacer la police en cas de besoin.

Une personne est spécialement chargée de donner à la presse toutes les informations et les facilités possibles. A Utica, N.-Y., deux chambres auprès de celles du Président lui étaient réservées et à St. Louis elle avait l'usage exclusif de jolis bureaux bâtis expressement pour elle.

Les juges, en arrivant sur le terrain, doivent se rapporter au Secrétaire qui donne leurs insignes ; ils sont envoyés à leurs comités respectifs, adjugent les prix et en font rapport au comité ; ils sont aussi chargés d'attacher les cartes de prix aux animaux ou objets primés et doivent aussi en fournir la liste au Secrétaire qui se trouve par là soulagé d'une partie très onéreuse des devoirs qui lui incombent dans nos expositions. Leur tâche étant accomplie, ils reçoivent du surintendant du département qu'ils viennent de juger un certificat de présence qu'ils remettent au Secrétaire ; celui-ci leur donne alors un ordre sur le Trésorier de leur payer leurs frais de voyage par chemin de fer ou bateaux-à-vapeur, plus une somme qui ne dépasse jamais cinq dollars.

#### Bureau du Secrétaire.

Les bureaux du Secrétaire ont deux entrées, dont l'une directement sur la rue et l'autre sur le terrain de l'exposition. Par ce moyen toutes les personnes qui ont affaire aux bureaux du Secrétaire ne sont pas retardées par des détours inutiles ; pour passer de ces bureaux au terrain de l'exposition on n'a qu'à montrer son billet à la personne préposée à la garde des portes. Chaque employé semble avoir son département et fait son ouvrage aussi régulièrement que dans une Banque. Le secrétaire occupe une chambre séparée et n'est pas dérangé pour les affaires de détail. Il reçoit les juges et les invités, leur donne leurs insignes, rectifie les erreurs qui auraient pu se glisser dans les entrées, suit sa correspondance et reste autant que possible à son bureau pendant toute la durée de l'exposition. A St. Louis, Mo., quoique les devoirs du Secrétaire fussent à peu près les mêmes, ses bureaux n'étaient pas si avantageusement situés qu'à Utica. A Toronto, l'organisation n'a pas paru à votre comité, aussi parfaite ; le secrétaire se place dans une grande fenêtre donnant sur la rue d'où il est sensé répondre à tous ceux qui ont affaire à